

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20210224-0324022021-DE
Date de télétransmission : 09/03/2021
Date de réception préfecture : 09/03/2021

Séance du 24 février 2021

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par Mme CHOLLET, Mme GINDRE représentée par Mme TENENBAUM, Mme HERVIEU représentée par Mme LECOMTE, M. FOUILLOT représenté par M. FOUSSET.

Membres excusés : (0).

Date de convocation : 18 février 2021.

Délibération n° : 03-2021

Objet : Maison des Seniors – Convention de partenariat UNIS - CITE

La Maison des Seniors, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon, s'adresse à tous les seniors dijonnais, leurs proches et les professionnels de la Gérontologie. Elle accueille les seniors pour toute question de la vie quotidienne. Parmi l'ensemble des actions menées, elle participe notamment à la lutte contre l'isolement.

Un partenariat est proposé avec l'association Unis-Cité autour du programme « Les inter-généreux » dont l'objectif est la lutte contre l'isolement des personnes âgées et la création de liens intergénérationnels.

Des volontaires de l'association interviendront à la Maison des Seniors dans le cadre de leur service civique.

Ils auront pour missions de :

- assurer des appels téléphoniques dans le cadre du dispositif « Seniors en contact » ;
- mettre en place de séances thématiques (exemples : présentation du programme « les inter-généreux », ou autres sujets...), selon l'opportunité et les modalités prévues à cet effet par la direction de la Maison des Seniors, pour mieux informer les seniors des actions de solidarité entre les générations.

La Maison des seniors proposera aux jeunes volontaires :

- un temps de présentation et d'information sur la maison des seniors ;
- la possibilité de participer à certaines séances thématiques organisées en faveur des seniors sur des sujets divers relatifs à l'avancée en âge et aux besoins des personnes âgées.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- autorisent le Président ou son représentant légal à approuver et signer la convention de partenariat avec l'association Unis – Cité et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Prestations et réseaux seniors : 1